



## **PRIME COVID : encore un effort M. le Maire !**

L'ensemble des agents se sont mobilisés durant la crise sanitaire, afin d'assurer la continuité du service public montrant ainsi leur sens des responsabilités et leur grande adaptabilité.

Les membres du Comité technique (CT) se sont prononcés en séance le 17 juin sur les propositions de la Municipalité concernant la prime exceptionnelle de 1000€ maximum. Cette prime récompense votre investissement durant toute la période de la crise sanitaire.

### **Vous l'avez amplement mérité, mais le compte y est-il vraiment ?**

Croyant au dialogue social, la section CFDT avait pourtant soumis au président du CT les 4 propositions suivantes :

- \* Pas de distinction entre les catégories A, B et C que ce soit en présentiel ou télétravail ou les deux
- \* Attribution du maximum de la Prime pour le *travail en présentiel, soit 1000€*
- \* Pour *Présentiel et télétravail en même temps : prime de 900€*
- \* Pour le *télétravail, compensant la surcharge de travail : prime de 800€*

A part la prime du travail en présentiel auprès du public, qui est au maximum, le compte n'y est pas, ce qui nous a conduits à nous abstenir lors du vote sur ce point.

D'autre part, le choix des montants donnés pour le travail en présentiel est critiquable car il crée des effets de seuils : un agent qui a travaillé 13 jours touchera 495€, mais celui qui a travaillé 12 jours n'aura que 330€, etc...

Il aurait été plus équitable de diviser 1000€ (plafond de la prime) par 36 jours (de confinement) et d'attribuer 27,7€ (ou plus) par jour travaillé. Ce montant de base pouvant même être augmenté, comme par exemple à la Ville de Créteil, qui a versé 35€ par jour travaillé.

Sans parler des divers critères retenus par la Ville difficiles à objectiver !

Une prime plus généreuse, plus équitable et plus transparente aurait été tellement plus simple...

**Ouverts au dialogue, restons mobilisés tous ensemble.  
Adhérez à la CFDT, c'est l'assurance d'être vraiment défendu.**